

MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY | 19 NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION CITOYENNE

Vu l'ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité, et en particulier les articles 3 à 8 concernant l'élaboration d'un Plan régional de Mobilité ;

Vu la nécessité de procéder à l'élaboration d'un troisième Plan régional de Mobilité,

Considérant la démarche participative organisée par Bruxelles Mobilité en préparation de ce nouveau Plan Régional de Mobilité, intitulée « Good Move » ;

Considérant la volonté du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale de permettre à un panel de citoyens bruxellois d'être sensibilisés et de donner leur avis sur les enjeux de la mobilité à et autour de Bruxelles ;

Vu l'accord du Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale donné le 14 juin 2017 sur l'organisation d'un Panel citoyen sur les enjeux de la mobilité à et autour de Bruxelles ;

Considérant que le panel citoyen a été dans un premier temps invité à réfléchir aux deux questions suivantes : à l'horizon 2030, dans quel genre de quartier voulez-vous vivre, et comment voulez-vous vous déplacer ;

Considérant l'intérêt des citoyens bruxellois sur cette thématique et sur la démarche participative ;

Qu'il en est ressorti 5 thématiques majeures à approfondir, à savoir :

1. La communication
2. Le partage de l'espace
3. La carte « Mobilité »
4. Les politiques de mobilité
5. Le désengorgement de la ville

Le panel citoyen, au terme de ses réunions des 21 et 28 octobre, 18 et 19 novembre 2017, adresse au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale les demandes et recommandations suivantes :

1. COMMUNICATION

Considérant que l'offre de transport dans la Région de Bruxelles-Capitale est déjà très large, mais méconnue et dispersée (SNCB, De Lijn, TEC ...), et que chaque opérateur de transport a son propre système de communication ;

Considérant que l'offre de transport, en termes de solutions et de prestataires, est en constante évolution (par exemple : Villo!, Cambio, voitures et vélos partagés, etc.) ;

Considérant que l'information doit être accessible à tous les citoyens et par tous les canaux ;

Le panel citoyen demande :

- au gouvernement de désigner un service intégré chargé de rassembler, harmoniser et tenir à jour l'information des différents opérateurs de transport actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation régulières sur l'offre de transport à Bruxelles et sur les nouvelles manières de se déplacer dans la Région (covoiturage, voitures partagées, Villo!, Segway, parkings de transit, etc.) ;
- la création d'une plateforme unique d'information sur l'offre de transports dans la Région (horaires, connections, itinéraires, prix...). Cette plateforme doit être accessible à tous par application, site Internet, panneaux d'affichages numériques dans les gares, les véhicules, et en version papier ;
- de rendre les gares S et les parkings de transit plus visibles dans l'espace public et d'augmenter l'affichage dans les gares, points de connexion et dans les transports eux-mêmes sur les connexions et différents moyens de transport.

2. PARTAGE DE L'ESPACE

Considérant la nécessité de rendre l'espace public aux Bruxellois ;

Considérant la nécessité de se déplacer rapidement et en toute sécurité d'un point A à un point B ;

Considérant la congestion automobile, dans laquelle sont englués les transports en commun de surface ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution sonore et atmosphérique ;

Le panel citoyen demande :

- a. de manière générale,
 - d'aménager les trottoirs de manière à permettre la circulation de l'ensemble de ses usagers, et notamment des personnes à mobilité réduite, par une gestion optimale du mobilier (bancs publics, panneaux de signalisation, parcmètres, boîtiers électriques,...) ;
 - de créer un réseau cohérent et continu de pistes cyclables sécurisées ;

- b. sur les principaux axes de mobilité,
 - pour autant que le gabarit de la voirie le permette, de développer des sites dédiés à chaque mode de déplacement, adéquatement dimensionnés et séparés physiquement, en tenant compte prioritairement de la circulation :
 - 1° des piétons, des cyclistes et des transports en commun ;
 - 2° des autres véhicules motorisés ;
 - de ne créer des zones de stationnement que pour autant qu'il ait été tenu compte du point précédent ;
- c. dans les quartiers apaisés,
 - de réduire la largeur de l'espace dédié à l'automobile pour ralentir la vitesse de circulation ;
 - de réduire l'espace dédié au stationnement automobile au profit de la qualité de l'espace public (« une place de parking pour deux arbres ») à l'image de ce qui se fait dans d'autres grandes villes comme Copenhague ;
- d. en matière de stationnement,
 - de réduire l'espace de stationnement dédié aux automobiles privées au profit d'espaces de stationnement dédiés à des modes de transport alternatifs (voitures partagées, vélos, etc.), tenant toutefois compte des nécessités de la vie quotidienne (places pour personnes à mobilité réduite, livraisons et services à domicile, etc.) ;
 - d'imposer la mutualisation des espaces de stationnement des institutions publiques, des entreprises privées et de tout nouvel immeuble à habitations multiples, lors de toute demande d'octroi ou de renouvellement d'un permis d'environnement ;
 - d'entamer la réflexion sur la mutualisation des places de stationnement dans les immeubles à habitations multiples existants.

3. CARTE « MOBILITÉ »

Considérant que la carte MOBIB constitue actuellement le meilleur support pour l'utilisation des différents moyens de transport ;

Considérant que l'ensemble des opérateurs de mobilité sont capables d'une communication optimale entre eux ;

Considérant que cette carte, aujourd'hui, n'est pas encore utilisée par l'ensemble des opérateurs de mobilité ;

Le panel citoyen demande :

- de poursuivre l'implémentation de la carte « Mobilité », de type MOBIB, donnant accès à tous les moyens de déplacement et les services suivants, notamment :
 - STIB ;
 - De Lijn ;
 - TEC ;
 - SNCB ;
 - Voitures partagées ;

- Vélos partagés ;
- Scooters partagés ;
- Taxis ;
- Utilisation de parkings de transit à l'entrée de Bruxelles ;
- d'avoir la possibilité d'alimenter cette carte à l'avance, notamment sur Internet, de manière personnelle, et indépendamment du service utilisé ultérieurement, quel que soit l'opérateur ;
- de faire en sorte que tout opérateur, public ou privé, offrant un service de mobilité en Région de Bruxelles-Capitale, soit obligé d'offrir ses services via la carte « Mobilité » ;
- de veiller à faciliter les démarches administratives d'utilisation de ces différents services via la carte « Mobilité » ;
- de faire en sorte que les différents abonnements à ces opérateurs puissent être repris sur cette carte ;
- de faire en sorte que le seul abonnement disponible sur cette carte pour l'utilisation de transports en commun en Région de Bruxelles-Capitale soit l'abonnement MTB (STIB, TEC, De Lijn, SNCB) ;
- de prévoir que cet abonnement général MTB ne soit pas accompagné d'une hausse du prix de l'abonnement ;
- de veiller à ce que l'utilisation de cette carte donne accès à des tarifs préférentiels en fonction de son usage (fréquence, impact écologique, empreinte carbone, etc.) et de l'éventail du nombre de services utilisés ;
- de faire en sorte que cette carte donne accès, sur smartphone, sur ordinateur ou sur des bornes présentes aux arrêts de transport en commun, à toutes les informations disponibles au niveau de la planification d'un déplacement, avec une mise à jour en temps réel ;
- que des informations supplémentaires (travaux, durée du trajet à pieds, systèmes de vélos partagés ou de voitures partagées, etc...) soient également communiquées lors de l'utilisation de cette carte) ;
- que cette carte donne accès automatiquement à des tarifs préférentiels pour certaines catégories de personnes (étudiants, seniors, personnes à mobilité réduite, familles nombreuses, bénéficiaires d'allocations sociales).

4. POLITIQUES DE MOBILITÉ

Considérant la complexité institutionnelle belge ;

Considérant les nombreux niveaux de pouvoir coexistant sur le territoire régional bruxellois ;

Considérant les nombreux acteurs intervenant dans le domaine de la mobilité sur le territoire régional bruxellois ;

Considérant que la politique de mobilité actuelle ne répond pas aux attentes de la population et aux exigences environnementales en vigueur ;

Considérant que le citoyen ne doit pas être victime de cette situation et qu'il appartient au monde politique de prendre ses responsabilités ;

Le panel citoyen demande :

- de faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers lors de l'établissement de politiques et lors de prises de décision ;
- d'initier et de renforcer la nécessaire concertation entre les différents acteurs de la mobilité afin de définir une politique de mobilité cohérente et efficace sur le territoire régional bruxellois ;
- de créer un organe chargé de la coordination des actions des différents acteurs de la mobilité et chargé de la supervision, du suivi et de l'évaluation de ces mesures.

Considérant la nécessité de simplifier, clarifier et uniformiser les limitations des vitesses de circulation sur le territoire régional bruxellois ;

Considérant la nécessité de distinguer les grands axes de mobilité des quartiers apaisés ;

Considérant la nécessité de diminuer les vitesses de circulation pour réduire la pollution et renforcer la sécurité ;

Considérant la nécessité de fluidifier le trafic ;

Le panel citoyen demande :

- de limiter la vitesse de circulation sur le territoire régional bruxellois à 30km/h, sauf sur les grands axes de mobilité où elle sera limitée à 50km/h.

Considérant que la sécurité est un droit fondamental et que le civisme est un devoir ;

Considérant la nécessité de changer la vision des transports en commun et de créer un cadre de sécurité chez les utilisateurs ;

Le panel citoyen demande :

- d'augmenter le budget sécurité dans les transports en commun pour garantir la sécurité physique et instaurer un sentiment de sécurité chez les usagers ;
- d'instaurer une formation citoyenne à l'école sur tous les aspects du vivre-ensemble ;
- à la police d'accorder plus d'importance à la sécurité routière et dans les transports en commun ;
- d'assurer une application effective de la loi et des sanctions.

5. DÉSENGORGEMENT DE LA VILLE

Considérant que, pour désengorger la ville, il est impératif d'encourager les automobilistes, tant ceux qui proviennent de l'extérieur du territoire régional bruxellois que les Bruxellois eux-mêmes, à privilégier l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture ;

Considérant que les professionnels (entrepreneurs, commerçants, médecins, etc.) perdent beaucoup de temps et donc d'argent dans les embouteillages à Bruxelles ;

Considérant que les gens qui ne résident pas en Région de Bruxelles-Capitale ne contribuent pas fiscalement proportionnellement à l'usage qu'ils en font aux infrastructures de la Région ;

Le panel citoyen demande :

- d'instaurer un péage-cordon autour de Bruxelles, pour les non-Bruxellois, selon un horaire et des modalités à déterminer, à un prix supérieur à celui de l'utilisation des transports en commun, dont les bénéfices permettraient de financer prioritairement les infrastructures de transports en commun ;
- de créer des parkings publics de transit, aux grandes entrées de Bruxelles, sur le territoire de la Région bruxelloise, comme alternative à ce péage : ces parkings doivent être surveillés et équipés (toilettes, commerces, etc.)
- de conditionner la gratuité de ces parkings de transit à l'utilisation (payante) des transports en communs ;
- de raccorder ces grands parkings de transit à une ligne performante de transports en commun (offrant capacité et régularité comme le train, le métro, ou le tram en site propre), permettant de rejoindre le(s) centre(s) en un temps et à un prix compétitif par rapport à la voiture ;
- d'une manière générale, de fixer des objectifs à l'opérateur de transports en commun, en lui imposant de rallier n'importe quel point en Région bruxelloise, de porte à porte, en un temps optimal à définir, qui soit concurrentiel avec la voiture ;
- d'augmenter, autant que possible, les fréquences sur les lignes de transport en commun, afin de les rendre plus attractives ;
- d'encourager le Fédéral et les deux autres Régions à construire et équiper des parkings de transit plus en amont, situés aux abords de grands nœuds de transport public ;
- d'encourager, à tous les niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire et communal...) le télétravail et l'échelonnement des horaires de travail, ce qui permettrait de désengorger les axes routiers.
